

DÈS LE 14 MAI



LA DISTANCIATION N'EST PLUS OBLIGATOIRE

(Plus de limite de capacité dans les salles communautaires ni les ascenseurs)



LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE

SAUF EXCEPTIONS:

- Durant les jours suivant l'isolement lorsque vous avez eu la COVID-19 (généralement 5 jours)
- Pendant 10 jours si vous vivez avec une personne qui a la COVID-19



LE PORT
DU MASQUE
DEMEURE
RECOMMANDÉ :

- Si vous avez une maladie respiratoire ou une immunodépression
- Si vous êtes en présence de personnes vulnérables ou immunodéprimées
- Lorsqu'il est difficile de conserver une distance avec les autres

CE QUI CONTINUE:



Respectez les consignes d'isolement

Vous devez vous isoler si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez la COVID-19.
- Vous êtes non vacciné, n'avez jamais eu la COVID-19 et vous avez été en contact avec une personne qui a la COVID-19 et vit sous votre toit ou est un partenaire sexuel.



Lavez vos mains

Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes, particulièrement lorsque vous arrivez de l'extérieur. Désinfectez-vous les mains avec une solution à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.